

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 594 21 juin 2005

SOMMAIRE

A.M.A., S.à r.l., Luxembourg 28473	Metal Invest Finance S.A., Luxembourg	28503
Accurate Software S.A., Windhof 28472	Metal Invest International S.A., Luxembourg	28478
Aero Invest 1 S.A., Luxembourg 28507	Metal Invest International S.A., Luxembourg	28493
Aleph S.A., Luxembourg	Mineta S.A., Luxembourg	28504
Alsinvest S.A., Luxemburg	Mineta S.A., Luxembourg	28505
Amphion S.A., Luxembourg	Mondalino Holding, S.à r.l., Luxembourg	28508
Arimo, S.à r.l., Luxembourg	Mondoor Holding S.A., Luxembourg	28512
Bi'Organic S.A	Noris Finance Holding S.A., Luxembourg	28493
Bios S.A., Luxembourg	Novolux S.A., Luxembourg	28505
BPA Advisory Company S.A., Luxembourg 28485	Novolux S.A., Luxembourg	28506
Brassco Holding S.A., Luxembourg 28510	Pan European Ventures S.A., Luxembourg	28496
Camberley Holdings S.A., Luxembourg 28505	Panev S.A., Luxembourg	28494
Camberley Holdings S.A., Luxembourg 28505	Panev S.A., Luxembourg	28504
Capital International Fund, Sicav, Luxembourg 28510	Planet Trade International, S.à r.l	28509
CEREP Management, S.à r.l., Luxembourg 28474	Poculum S.A.H., Luxembourg	28509
Creditanstalt Derivatives Trust, Sicav, Luxem-	Poliflex, S.à r.l., Luxembourg	28472
burg 28508	Reckitt Benckiser, S.à r.l., Luxembourg	28477
Digit Invest S.A., Luxembourg	(Les) Restaurants du Golf de Luxembourg, S.à r.l.,	
E.T.I.C., European Trading and Invest Company	Junglinster	28485
S.A., Luxembourg	Riello International S.A., Luxembourg	28471
Eumontes S.A., Luxembourg	Santé Luxembourg S.A., Luxembourg	28475
Euroscor, Sicav, Luxembourg	Scholux S.A., Luxembourg	28485
Finalfe S.A., Luxembourg	SGAM Venture Fund, Sicav, Luxembourg	28470
Floral Investments Holding S.A., Luxembourg 28469	SGAM Venture Fund, Sicav, Luxembourg	28470
Giezendanner Luxembourg, S.à r.l., Frisingen 28466	Signature Investments, S.à r.l., Luxembourg	28486
Herzog Holding AG S.A	Signature Investments, S.à r.l., Luxembourg	28493
Icar, S.à r.l., Luxembourg	Société Civile Immobilière Northrock, Elvange	28467
Isometalux, S.à r.l., Remich 28466	Socoges S.A., Luxembourg	28504
Isometalux, S.à r.l., Remich	Softbank Global Selection Fund	28470
Isometalux, S.à r.l., Remich 28507	Sorolux S.A	28509
Lactinvest S.A., Luxembourg 28511	Steinchen S.C., Bertrange	28503
LEI UK Holdings, S.à r.l., Luxembourg 28496	TEB Consolidated Holdings S.A., Munsbach	28494
M.C.F. Participations S.A., Luxembourg 28512	Valmar, S.à r.l., Luxembourg	28485
Mayo Holding, S.à r.l., Luxembourg 28508	W.S. Fund, Sicav, Luxembourg	28511
Metal Invest Finance S.A., Luxembourg 28496	Waterways S.A., Luxembourg	28507
Metal Invest Finance S.A., Luxembourg 28503	Wimil S.A., Luxembourg	28493
_	-	



GIEZENDANNER LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5752 Frisingen, 23A, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 49.437.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundfünf, den neunten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtswohnsitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft schweizerischen Rechtes GIEZENDANNER HOLDING A.G., mit Gesellschaftssitz in CH-4852 Rothrist, 26, Jura Weg;

vertreten durch Herrn Henri Deltgen, Direktor, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 6. Juni 2004.

Vorgennante Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten des Komparenten und den amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, und mit derselben registriert zu werden.

Dieser Komparent, handelnd wir eingangs erwähnt, ersuchte den instrumentierenden Notar nachstehenden Gesellschaftsvertrag wie folgt zu beurkunden:

- Die Gesellschaft GIEZENDANNER LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz am 23A, rue de Luxembourg, L-5752 Frisingen, eingetragen am Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 49.437, (die «Gesellschaft») wurde gegründet zufolge einer notariellen Urkunde erstellt am 2. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 100 vom 10. März 1995.
- Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt EUR 13.000,- (dreizehntausend Euros), eingeteilt in 100 (einhundert) voll eingezahlte Anteile mit einem Nominalwert von je EUR 130,- (hundertdreissig Euros).
 - Der Komparent ist alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft.
 - Der Komparent, als alleiniger Gesellschafter, beschliesst hiermit ausdrücklich die Gesellschaft aufzulösen.
 - Der Komparent, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.
- Die Aktivität der Gesellschaft hat aufgehört; das Gesamtvermögen der Gesellschaft wird dem alleinigen Gesellschafter übertragen, der für alle, auch noch nicht bekannten Verbindlichkeiten und Verpflichtungen persönlich haftbar ist; folglich gilt die Liquidierung der Gesellschaft als abgeschlossen.
- Der alleinige Gesellschafter erteilt dem statutarischen Geschäftführer uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung sein Mandat bis zum heutigen Tage.
 - Die Gesellschaftsunterlagen werden während fünf Jahren in L-1463 Luxemburg, 29, rue Fort Elisabeth verwahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: H. Deltgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Luxemburg, den 24 Februar 2005.

(044850.3/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ISOMETALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 13, rue de l'Esplanade. R. C. Luxembourg B 57.740.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 4 août 2004

L'assemblée donne son agrément à la cession de parts sociales intervenue ce jour par acte sous seing privé entre M. Thiolière (cédant) et M. Georges (cessionnaire), portant sur deux cent quarante parts de la société ISOMETALUX, S.à r.l.

L'assemblée donne son agrément à la cession de parts sociales intervenue ce jour par acte sous seing privé entre la société CLIVATHERM SAS (cédante) et Mme Dodeler (cessionnaire), portant sur cent dix parts de la société ISOME-TALUX, S.à r.l.

L'assemblée prend acte de la démission de M. Thiolière de ses fonctions de gérant.

Extrait certifié conforme

ISOMETALUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018131.3/322/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.



ARIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 55.842.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu

Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri; «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Patrick Saerens, administrateur de sociétés, demeurant à L-2273 Luxembourg, 10, rue de l'Ouest;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée ARIMO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 550 du 28 octobre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 667 du 30 avril 2002 et par acte du 11 février 2003, publié au Mémoral C N° 1081 du 17 octobre 2003.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ARIMO, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille parts sociales (1.000) de trente euros quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 30,98) chacune intégralement libérées.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ARIMO, S.à r.l.
- IV.- Que suite à ces cessions constatées le 7 juillet 2003 et publiées au Mémorial C N° 167 du 10 février 2004, son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Saerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 66, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

J. Elvinger.

(044861.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NORTHROCK, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5692 Elvange, 15, rue Nicolas Brucher.

R. C. Luxembourg E 657.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- JEQUAR CORPORATION,
- 2.- CHEKEA CORPORATION.

Les deux avec siège social à Citco Building, Tortola, Road Town, Wickhams Cay, Iles Vierges Britanniques et toutes les deux ici représentées par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 3 février 2005.



Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

Que la Société Civile Immobilière NORTHROCK avec siège social à L-5692 Elvange, 15, rue Nicolas Brucher, ciaprès nommée la «Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 438 de l'année 1993, page 745.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67), représenté par cinq cent (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées

Qu'aucune cession de part n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

Que les comparants sont les membres fondateurs de la Société.

Que l'activité de la Société ayant cessé, les associés prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Que les associés-fondateurs se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

Que l'actif comprend notamment:

Dans un immeuble à appartements dénommé «Résidence SAPHIR», sis à Luxembourg-Limpertsberg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, comme suit

partie des numéros 764/3545 et 799/1563, place, contenant dix-huit ares 10 centiares,

plus amplement désigné comme lot numéro 34 sur un plan de situation dressé par Monsieur Norbert Neis, ingénieur-géomètre de la Ville de Luxembourg, le 22 janvier 1985, vérifié par l'ingénieur-vérificateur, Monsieur Patrice Schonckert, le 25 janvier 1985, approuvé par l'administration du cadastre de Luxembourg, le 9 mars 1988, lequel plan a été annexé à un acte de dépôt du notaire Marthe Thyes-Walch, en date du 23 septembre 1988.

Actuellement inscrit sous le numéro 764/3727, lieu-dit «Baumuehleschberg», place, 18,10 ares.

En propriété privative et exclusive:

- 1) Lot 4.- soit l'appartement D: au 2e étage, comprenant chambre 1, douche, WC, balcon-chambre 2, balcon-chambre 3, balcon-salle de bains-couloir-living, balcon-WC-cuisine et hall, faisant cent soixante-dix virgule cinq cent et un millièmes (170,501/1.000es) dans les parties communes de l'immeuble.
- 2) Lot 8.- soit la cave numéro 5: au rez-de-chaussée faisant trois virgule deux cent quatre-vingt-dix-huit millièmes (3,298/1.000es) dans les parties communes de l'immeuble.
- 3) Lot 14.- soit le garage numéro 2: au rez-de-chaussée faisant douze virgule six cent trente-neuf millièmes (12,639/1.000es) dans les parties communes de l'immeuble.
- 4) Lot 15.- soit le garage numéro 3: au rez-de-chaussée faisant douze virgule six cent trente-huit millièmes (12,638/1.000es) dans les parties communes de l'immeuble.

En copropriété et indivision forcée:

cent quatre-vingt-dix-neuf virgule zéro soixante-seize millièmes (199,076/1.000es) dans les parties communes, y compris le sol ou terrain soit 170,501/1.000es pour l'appartement D, soit 3,298/1.000es pour la cave numéro 5, soit 12,639/1.000es pour le garage numéro 2 et soit 12,638/1.000es pour le garage numéro 3.

Titre de propriété

L'immeuble prédécrit appartient à la Société suivant acte de vente reçu par le notaire Gérard Lecuit en date du 5 octobre 1992, transcrit au 1er bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 25 novembre 1992, volume 1319, numéro 69.

Que ledit immeuble sera attribué aux associés en proportion de leurs droits respectifs dans le capital social, savoir:

- A JEQUAR CORPORATION, neuf cent quatre-vingt dix-huit millièmes (998/1.000es).
- A CHEKEA CORPORATION, deux millièmes (2/1.000es).

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société. Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tété des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, vol. 919A, fol. 43, case 73. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

J. Elvinger.

(044853.3/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.



FLORAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 91.724.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLORAL INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil numéro 349 du 1^{er} avril 2003. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91.724.

La mise en liquidation a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 20 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil numéro 1003 du 8 octobre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Strasser, directeur, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia Meyer, directrice, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gerty Marter, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
 - 1. Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation,
 - 2. Approbation des comptes de liquidation,
 - 3. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire vérificateur,
 - 4. Clôture de la liquidation,
- 5. Décision de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport oral et écrit du commissaire-vérificateur sur la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation au 30 septembre 2004.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes qui étaient en fonction jusqu'à la mise en liquidation en date du 20 juillet 2004. L'assemblée donne encore décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que ladite société FLORAL INVESTMENTS HOLDING S.A. a cessé d'exister.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à l'ancien siège social de la société à L-1611 Luxembourg, 41 avenue de la Gare.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-Y. Strasser, N. Meyer, G. Marter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

J. Elvinger.

(044955.3/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SGAM VENTURE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 83.798.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour SGAM VENTURE FUND

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

(017990.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SGAM VENTURE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.798.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 janvier 2005

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en janvier 2006, les mandats de Messieurs Philippe Brosse, Jean Grimaldi et Richard Dalaud aux fonctions d'Administrateurs.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, Pricewaterhouse-Coopers / Luxembourg, pour le terme d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en janvier 2006.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and Domiciliary Agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017981.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SOFTBANK GLOBAL SELECTION FUND, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion de SOFTBANK GLOBAL SELECTION FUND, enregistré à Luxembourg le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

SBI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

The amendment to the management regulations of SOFTBANK GLOBAL SELECTION FUND, registered in Luxembourg on 14 June 2005, réf. LSO-BF04300, was deposited with the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg on 17 June 2005.

For publication in the Mémorial.

Luxembourg, 14th June 2005.

SBI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

(050825.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.



RIELLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 17.230.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Alceste Murada de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 15 décembre 2004, Madame Carine Agostini demeurant professionnellement à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017902.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ALEPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 61.917.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALEPH S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.917, constituée suivant acte reçu en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 141 du 6 mars 1998.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2004, comprenant nomination d'ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama en tant que liquidateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, domiciliée professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
- 2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
 - 3. Clôture de la liquidation.
 - 4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
 - 5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.



Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée décide enfin de confier mandat à BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg B 71.178., en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

J. Elvinger.

(044952.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ACCURATE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 81.879.

Extrait de la résolution du conseil d'administration prise par correspondance le 22 février 2005

Le conseil a accepté la démission de M. Guy Thines de son poste d'administrateur-délégué conformément aux statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il reste cependant administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017918.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

DIGIT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 44.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017996.3/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

POLIFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 49.701.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(018015.3/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.



A.M.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 84.225.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée A.M.A., S.à r.l., avec siège social à Luxembourg. La société a été constituée initialement en Italie en date du 25 juillet 2000. Son siège social statutaire et administratif a été transféré de Rome à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 327 du 27 février 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.225.

La mise en liquidation a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 8 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Stasser, directeur, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia Meyer, directrice, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gerty Marter, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que par les Membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que tous les associés ont été convoqués par lettre recommandée en date du 23 décembre 2004 contenant l'ordre du jour de la présente assemblée et que sur un total de cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales étant présentes ou représentées à la présente assemblée. L'assemblée prend acte des justifications des convocations. Les associés présents ou représentés se reconnaissent donc dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
 - 1. Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation
 - 2. Approbation des comptes de liquidation
 - 3. Décharge aux gérants, au liquidateur et au commissaire vérificateur
 - 4. Clôture de la liquidation
- 5. Décision de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinques.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport oral et écrit du commissaire-vérificateur sur la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation arrêtés au 23 décembre 2004.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants qui étaient en fonction jusqu'à la mise en liquidation en date du 8 janvier 2004. L'assemblée donne encore décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que ladite société «A.M.A., S.à r.l.» a cessé d'exister.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à l'ancien siège social de la société à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-Y. Strasser, N. Meyer, G. Marter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 47, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

J. Elvinger.

(044953.3/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

CEREP MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 83.246.

L'associé unique de CEREP MANAGEMENT, S.à r.l. («la Société») confirme qu'il a bien été informé de la démission de Monsieur Peter Stoll de son poste de Gérant de la Société.

En conséquence, le Conseil de Gérance est désormais composé des membres suivants:

- M. Dan A. D'Aniello, Managing Director, résidant à 1790 Hawthorne Ridge Court, Vienna VA 22182 USA;
- M. Christopher Finn, Managing Director, résidant à 19 Randolph Crescent, Londres, W91 DP, U.K.;
- M. John Harris, Managing Director, résidant à 1615 Maddux Lane, McLean, A 22101, USA;
- M. Robert Konigsberg, Vice Président Investment Funds, résidant à 7602, Brittany Parc Ct., Falls Church VA 22043, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017931.3/1026/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

FINALFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 61.209.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 5 septembre 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
 - Monsieur Mirko la Rocca, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
 - Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Adminitrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.,

2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017956.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.



HERZOG HOLDING AG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 26.159.

Liquidation judiciaire

Par jugement du 9 juin 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société HERZOG HOLDING AG S.A., dont le siège social à L-1537 Luxembourg, 2, rue Astrid, a été dénoncé le 9 juin 1994.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, Premier Juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Quentin Hubeau, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 juin 2005 au greffe de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05616. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050842.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

BI'ORGANIC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.693.

Liquidation judiciaire

Par jugement du 9 juin 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société Bl'ORGANIC S.A., dont le siège social à L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem, a été dénoncé le 13 octobre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, Premier Juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Quentin Hubeau, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 juin 2005 au greffe de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05615. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050843.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

SANTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.984.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-nineth of December at 2 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SANTE LUXEMBOURG S.A., a «société anonyme», established at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S., Luxembourg section B number 59.984, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, on the 27th of June 1997, published in the Luxembourg Mémorial C number 565 of the 15th of October 1997.

The company has been thrown into liquidation by deed of the undersigned notary on 19th of June 2001, with appointment of ALTER DOMUS as liquidator and of PricewaterhouseCoopers, «réviseur d'entreprises», as commissary on the 2th of July 2003 with appointment.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to all the shareholders by registered mail on due time.
- III.- Closed, the attendance list let appear that, from the 1,877,600 shares, currently issued, 1,585,217 shares representing 84.42 % of the whole capital of the company (with an amount of EUR 2,862,383.-) are present or duly repre-



sented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1. Report of the commissary.
- 2. Approval of the liquidation report.
- 3. Discharge to be granted to the liquidator and the commissary.
- 4. Closing of the liquidation.
- 5. Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years and of the deposit of the sums and assets not distributed at the end of the liquidation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the commissary, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature ne varietur by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the commissary for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposed at the Caisse de Consignation in Luxembourg for the benefit of all it may concern.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request. of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre à 14.00 heures.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANTE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59.984, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 565 du 15 octobre 1997.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 19 juin 2001, comprenant nomination de Alter Domus en tant que liquidateur et PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, a été nommé en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation par acte sous seing privé le 2 juillet 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises, avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées en temps opportun à tous les actionnaires.
- III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 1.877.600 actions, actuellement émises, 1.585.217 actions, représentant 84,42 % du capital social (d'un montant de EUR 2.862.383,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Approbation des comptes de liquidation.
- 3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.



- 4. Clôture de la liquidation.
- 5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 146S, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

J. Elvinger.

(044959.3/211/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

RECKITT BENCKISER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.). Capital social: EUR 2.910.138.200,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 78.502.

EXTRAIT RECTIFICATIF

Dans un but de clarification à l'attention des tiers, il a été décidé d'effectuer un récapitulatif concernant l'actionnariat de la Société:

- 1. Il résulte de l'acte constitutif de la Société en date du 24 octobre 2000, que R&C HOLDING B.V., ayant son siège social à Saturnusstraat 40, NL-2132 HB Hoofddorp, Pays-Bas, a souscrit aux 125 parts sociales originales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la Société. En conséquence, à ce moment, R&C HOLDING B.V. était l'associée unique de la Société.
- 2. Une assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 15 décembre 2000, a décidé de la conversion des 125 parts sociales d'une valeur nominale de (EUR 100,-) chacune en parts sociales de classe A.
- 3. Il résulte en outre d'une assemblée générale extraordinaire d'augmentation de capital de la Société en date du 15 décembre 2000 que RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a souscrit à vingt-neuf millions cent un mille deux cent cinquante-six (29.101.256) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 100 chacune et une (1) part sociale de classe D d'une valeur nominale de EUR 100,-de la Société. En conséquence, suite à cette augmentation de capital, RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., et R&C HOLDING B.V. étaient les associées de la Société.
- 4. Il résulte de plus d'une convention de transfert de parts sociales en date du 15 décembre 2000 que R&C HOLDING B.V. a vendu les 125 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de (EUR 100,-) chacune de la Société qu'elle détenait à RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., précitée. Suite à cette cession, RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., était l'associée unique de la Société.
- 5. Il résulte enfin d'une assemblée générale extraordinaire de WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en date du 15 décembre 2000, que la totalité des parts sociales de la Société ont été apportées par RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., à WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.



En conséquence:

WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S.à r.l., est dorénavant l'associée unique de la Société comme suit:

WINCHESTER SQUARE HOLDINGS S.à r.l. - 29.101.381 parts sociales de classe A d'une valeur nominale

de EUR 100,- chacune

- 1 part sociale de classe D d'une valeur nominale de EUR

100,-

de EUR 100,- chacune

- 1 part sociale de classe D d'une valeur nominale de EUR

100,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 1er février 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017773.3/556/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

EUROSCOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.569.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 décembre 2004 a décidé:

- de ratifier les nominations de Messieurs Yvan Besnard et Marcel Kahn nommés administrateurs (respectivement en date des 13 septembre 2004 et 18 octobre 2004) en remplacement de Messieurs François Constantin et Maurice Toledano, administrateurs démissionnaires;
 - de renouveler pour une période d'un an le mandat d'administrateur de:
 - * Monsieur Marcel Kahn (Président du Conseil),

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

* Monsieur Antoine Bricard,

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

* Monsieur Yvan Besnard,

SCOR REASSURANCE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

* Monsieur Christian Mounis,

SCOR VIE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

* Monsieur Jean-François Tilquin,

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

* Madame Véronique Leroux,

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

- de renouveler pour une période d'un an le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Pour EUROSCOR, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017928.3/1126/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.438.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A. / TMF SECRETARIAL SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(018046.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.



EUMONTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 106.251.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Rudi Pauwels, pharmacien-chercheur, né le 17 janvier 1960 à Vilvoorde, demeurant à Chemin de Layaz 3, CH-1806 Saint-Légier-La-Chiésaz, Suisse
- 2) Madame Carine Claeys, née le 23 octobre 1959 à Vilvoorde, pharmacienne, demeurant à Chemin de Layaz 3, CH-1806 Saint-Légier-La-Chiésaz, Suisse

ici représentée par Monsieur Rudi Pauwels, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Saint-Légier-La-Chiésaz, le 15 février 2005.

La procuration susmentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre Ier .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination EUMONTES S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit situé dans la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pou r objet le financement de sociétés affiliées par toutes sortes de prêts ou autres instruments financiers et la détention de participations dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou financières, tant luxembourgeoises qu'étrangères. La Société pourra acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces afin de composer, d'administrer, d'acquitter et de liquider un portefeuille constitué de ces actions, obligations et autres valeurs de toutes espèces, ainsi qu'obtenir, exploiter et céder des brevets et d'autres droits intellectuels.

La Société peut effectuer, dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, tous actes commerciaux, industriels ou financiers, mobiliers ou immobiliers, qui se rattachent, directement ou indirectement à son objet social. La Société peut également obtenir des intérêts, par apport, souscription ou d'une autre manière, dans toute société ou entreprise dont l'objet est similaire ou comparable.

En particulier la Société peut acquérir, vendre, échanger, hypothéquer, louer, sous-louer, valoriser, construire, rénover, équiper, lotir, gérer en général et réaliser tous les biens immobiliers, lever et céder des droits d'option en vue d'acheter des biens immobiliers ou des sociétés d'immobiliers, elle a pour objet l'expertise, l'agence et le leasing des biens immobiliers, la location du matériel divers et la prestation des services en ce qui concerne la gestion et l'équipage des bâtiments.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

- **Art. 5. Capital social**. La Société a un capital souscrit de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) divisé en cent (100) actions, sans désignation de valeur nominale.
- Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires. Chaque actionnaire a le droit de convertir ses actions au porteur en actions nominatives.

Les actions non intégralement libérées resteront nominatives jusqu'à ce que les libérations dûment réclamées et exigibles, soient effectuées.



Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives vis-à-vis la Société résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Usufruit et Nu-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extra-ordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
 - droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.
- Art. 7. Obligations Obligations convertibles Warrants. La Société peut également émettre des obligations, des obligations convertibles, des warrants ou tout autre sorte d'effets ou d'actions, dans les limites de la loi.
- Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts et par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire en numéraire, les obligations convertibles ou les warrants à émettre, seront offerts par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours à dater de l'ouverture de la souscription, annoncée par un avis fixant le délai de souscription et publié au Mémorial et dans deux journaux publiés au Luxembourg. Toutefois, lorsque toutes les actions sont nominatives, les actionnaires peuvent être informés par lettre recommandée.

Les porteurs d'actions sans droit de vote ont un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions avec ou sans droit de vote, sauf si l'augmentation du capital se fait par émission de deux tranches proportionnelles, une avec et une sans droit de vote, qui sont offertes aux actionnaires des deux catégories d'actions. Ces porteurs d'actions de chaque catégorie d'actions ont un droit de souscription préférentiel proportionnel au nombre d'actions détenues par eux. Ces dispositions sont également applicables en cas d'émission d'obligations convertibles ou de warrants.

Dans le cas où, à l'occasion de l'augmentation du capital, ce droit de souscription préférentiel n'est pas entièrement exercé, les actions restantes sont à nouveau offertes à ces actionnaires qui ont exercé le premier droit de préférence, tout en respectant la même proportionnalité.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire dans les limites établies par la loi.

Art. 9. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se feront en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs» et individuellement un «Administrateur»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont



rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif. Les Administrateurs peuvent démissionner par avis écrit au Conseil d'Administration.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale. L'Administrateur ainsi désigné, poursuit et termine le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Une réunion du Conseil d'Administration doit se réunir dans les deux semaines après une requête de deux Administrateurs à cet effet.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Art. 12. Processus décisionnel. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les Administrateurs sont présents ou représentés et sont d'accord avec l'agenda ou si, en cas de convocation préalable, la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas de partage de votes, seul le Président présent ou représenté a la voix décisive. L'Administrateur empêché peut mandater un autre membre du Conseil d'Administration par lettre ordinaire, par télégramme, téléfax ou télex, pour une réunion. Un Administrateur ne peut représenter qu'un autre Administrateur.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs. Cette procédure est exclue pour l'approbation du projet des comptes annuels.

- Art. 13. Rémunération. Le mandat d'Administrateur n'est pas rémunéré. Néanmoins, l'assemblée générale peut décider d'octroyer une rémunération aux Administrateurs de la Société, dont la période et le montant seront fixés par l'assemblée générale. Cette rémunération sera imputée aux frais généraux de la Société. Les Administrateurs seront en tout cas indemnisés de leur frais normaux en relation avec l'exercice de leurs fonctions.
- Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

- Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf ce qui est dit ci-après, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplirait en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracterait ou entrerait autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou



émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires et mention en sera faite dans le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en question.

Art. 18. Actions en justice. La Société indemnisera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires intentés par des tiers à la Société de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables de dol ou de négligence grave ou d'avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, et excepté en cas de responsabilité pénale. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 19. Représentation de la Société.

a) Conseil d'Administration

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, la seule signature du Président ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

b) Mandats spéciaux

La Société est également valablement représentée par les mandataires spéciaux qui ont été désignés par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

c) Gestion journalière

Dans les limites de la gestion journalière et de son mandat, la Société est également valablement représentée par toute personne en charge de la gestion journalière agissant seule.

Art. 20. Commissaires aux comptes. Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels, et de la régularité au regard de la loi et des Statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié à un ou plusieurs commissaires.

Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale pour un terme renouvelable d'un (1) an. Lors de la nomination des commissaires, l'assemblée générale établit leurs rémunérations pour la durée complète de leur mandat. Cette rémunération peut seulement être modifiée avec le consentement de l'assemblée générale et du commissaire. Un commissaire peut être révoqué en cours de mandat par l'assemblée générale avec ou sans motif. Le commissaire révoqué pourra néanmoins prétendre à des dommages-intérêts pour la révocation de son mandat si cette révocation est abusive.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 22. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année, à quinze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Une assemblée générale spéciale ou extraordinaire est convoquée, en cas de modification des Statuts et chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Convocation. Toute personne devant être convoquée à une assemblée générale en vertu des présents Statuts et de la loi le sera par lettre recommandée envoyée au moins quinze (15) jours calendaires avant la tenue de l'assemblée

Lorsque les titres sont au porteur, les convocations seront effectuées conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La convocation contient l'ordre du jour.

Une assemblée générale spéciale ou extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration, le ou les commissaires ou le cas échéant par les liquidateurs.

Les personnes qui assistent à une assemblée générale ou s'y font représenter sont considérées comme ayant été régulièrement convoquées. Elles peuvent également renoncer par écrit à invoquer l'absence ou l'irrégularité de la convocation avant ou après la tenue de l'assemblée générale à laquelle elles n'ont pas assisté.



Les documents requis sont mis à la disposition des personnes y ayant droit et une copie leur en est envoyée conformément aux dispositions de la loi. Ces personnes peuvent par ailleurs, avant ou après l'assemblée générale, renoncer par écrit à invoquer l'absence de tout document ou de leur copie.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Art. 25. Ajournement de l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration peut ajourner l'assemblée générale ordinaire, une fois pour quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 26. Procédure, Vote. L'assemblée générale ne peut pas délibérer sur des points qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, à moins que tous les actionnaires soient présents ou représentés et qu'ils n'y consentent à l'unanimité.

Un quorum spécifique de cinquante pourcent (50%) du capital présent ou représenté est requis lors d'une assemblée générale extraordinaire ayant pour but de modifier les présents Statuts sans préjudice des exigences plus sévères prévues par la loi. En cas d'absence de ce quorum, une deuxième assemblée générale spéciale pourra décider malgré le nombre d'actions présentes ou représentées, sans préjudice des exigences de présence plus sévères, prévues par les présents Statuts et la loi.

Dans ce cas, les décisions sont valablement adoptées, quel que soit la portion du capital représentée par un vote des deux tiers au moins des voies des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

En cas de démembrement des actions, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société.

L'exercice du droit de vote, ainsi que tout autre droit lié à la détention d'actions de la Société, est suspendu, en ce qui concerne les actions non intégralement libérées, jusqu'à ce que les libérations dûment réclamées et exigibles, soient effectuées, et dans tout autre cas prévu par la loi et les Statuts. L'actionnaire qui reste en défaut d'effectuer les libérations exigées réclamées et exigibles est de plein droit, et sans sommation, tenu à des intérêts se montant à douze pourcents (12%) par an, à partir du jour de la réclamation jusqu'à la date du paiement effectif.

- Art. 27. Indivision. Dans le cas où une ou plusieurs actions ou autres effets appartiennent simultanément à plusieurs personnes, les droits liés à ces actions ou effets sont exercés vis-à-vis la Société par l'intermédiaire d'une seule personne désignée par écrit par tous les ayants droit. Jusqu'à ce qu'une telle désignation soit effectuée, les droits liés à ces actions ou effets restent suspendus.
- Art. 28. Procès-verbaux. Les résolutions de l'assemblée générale sont constatées dans un procès-verbal signé par le président, les membres du bureau, et les actionnaires qui en expriment le désir. Les procurations sont annexées au procès-verbal de l'assemblée générale pour laquelle elles ont été données. Ces procès-verbaux sont insérés dans un registre spécial.

Les copies et/ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président du Conseil d'Administration, un Administrateur délégué ou deux (2) Administrateurs.

Art. 29. Composition du bureau. Chaque assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par un autre Administrateur ou un membre de l'assemblée générale désigné par celle-ci ou un président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale choisit le secrétaire.

Sur proposition du président de l'assemblée générale, l'assemblée générale peut désigner un ou plusieurs scrutateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 30. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 31. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.



Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Si rien n'est décidé à ce sujet, les Administrateurs en fonction seront considérés de plein droit comme liquidateurs, non seulement pour l'acceptation des notifications et significations, mais également pour liquider effectivement la Société et ce, non seulement à l'égard des tiers, mais aussi vis-à-vis des actionnaires.

L'assemblée générale détermine le mode de la liquidation.

Art. 33. Dispositions générales. Les Administrateurs, commissaires et liquidateurs domiciliés à l'étranger, sont censés, pendant toute la durée de leurs fonctions, élire domicile au siège social de la Société, où toutes les communications, significations et assignations peuvent leur être données.

Les détenteurs d'actions nominatives sont tenus d'informer la société de tout changement de domicile. A défaut de notification, ils seront sensés avoir élu domicile en leur précédent domicile.

Les samedis, dimanches et jours fériés légaux ne sont pas considérés comme des jours ouvrables en application des présents Statuts.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 34. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2005.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2006.

Consta

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital	Nombre
	souscrit	d'actions
- Monsieur Rudi Pauwels, prénommé	31.000,- EUR	50
- Madame Carine Claeys, prénommée	31.000,- EUR	50
Total	62.000,- EUR	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'exercice 2010:
- 1) Monsieur Rudi Pauwels, né le 17 janvier 1960 à Vilvoorde (Belgique), pharmacien-chercheur, demeurant à Chemin de Layaz 3, CH-1806 Saint-Légier-la-Chiésaz, Suisse,
- 2) Madame Carine Claeys, née le 23 octobre 1959 à Vilvoorde (Belgique), pharmacienne, demeurant à Chemin de Layaz 3, CH-1806 Saint-Légier-la-Chiésaz, Suisse,
- 3) Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, (Belgique), avocat, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg.
- 2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale

Monsieur Valère Claeys, né le 28 avril 1930 à Sijsele (Belgique), pensionné, demeurant au 250 Brusselsesteenweg, B-1840 Zemst-Eppegem, Belgique.

Décide que le mandat de commissaire aux comptes n'est pas rémunéré.

- 3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.
 - 4. Le siège social est fixé au 20, avenue Monterey, B.P. 603, L-2016 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Pauwels, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2005, vol. 891, fol. 58, case 6. - Reçu 620 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 février 2005. J.-J. Wagner.

(018614.3/239/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

LES RESTAURANTS DU GOLF DE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.

R. C. Luxembourg B 63.910.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(018016.3/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SCHOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.521.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(018018.3/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

VALMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.927.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(018020.3/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

BPA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 83.078.

Extract of the resolution taken at the Extraordinary General Meeting of December 15, 2004

It is resolved to change the qualification of the appointment of DELOITTE S.A., as Authorised Independent Auditor into Commissaire aux Comptes for the accounts ended December 31, 2004.

Suit la traduction française de l'extrait de la résolution prise à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 décembre 2004

Il est décidé de modifier la qualification de la nomination de DELOITTE S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises en Commissaire aux Comptes pour l'exercice social clôturant au 31 décembre 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour BPA ADVISORY COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018151.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.



SIGNATURE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 106.245.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Mr David Brachfeld, as Executor and Trustee of the Estate of Maurice Joseph Brachfeld Kirschbaum, born on 7 August 1956 in Mexico City (Mexico), residing at 1440 59th Street, Brooklyn, New York 11219-5096, U.S.A.,

here represented by Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on the 19 January 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of the company SEAL INVESTMENTS Inc., having its registered office at Trident Chambers, Wickhams Cay I, Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated pursuant to a deed of 22 November 1989, registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands under number 21777.

The appearing party representing the whole corporate capital may validly resolve on all the items of the agenda:

Agenda:

- 1. Transfer of the registered office of the Company from Tortola (British Virgin Islands) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
 - 2. Change of the par value of the shares of the Company;
 - 3. Creation of two categories of shares: shares of class A and shares of class B;
 - 4. Redesignation of the existing ordinary shares as shares of class A;
- 5. Increase of the share capital of the Company from its present amount of fifty thousand U.S. dollars (USD 50,000.) up to seven million one hundred and nineteen thousand seven hundred and twenty U.S. dollars (USD 7,119,720.-) by the issue of one hundred and seventy-six thousand seven hundred and forty-three (176,743) shares of class B having a par value of forty U.S. dollars (USD 40.-) each;
 - 6. Change of the name of the Company;
- 7. Amendment of the articles of incorporation in order to adapt them to the Luxembourg legislation, without however amending the basic principles and the form of the Company which remains a private limited liability company;
 - 8. Appointment of the managers of the Company;
 - 9. Determination of the address of the registered office of the Company;
- 10. Empower the board managers of the Company, with full power of substitution, to perform any acts and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in the British Virgin Islands and in Luxembourg.

The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from Tortola (British Virgin Islands) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and that the Company adopts the Luxembourg citizenship.

Second resolution

It appears from a balance sheet of 1 December 2004 that the net assets of the company correspond at least to the amount of the capital of the company.

This balance sheet will remain attached to the present deed.

Third resolution

The sole shareholder decides to change the par value of the existing shares issued by the Company from one U.S. dollar (USD 1.-) per share to forty U.S. dollars (USD 40.-) per share.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to create two categories of shares, the shares of class A and the shares of class B, having a par value of forty U.S. dollars (USD 40.-) per share.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the fifty thousand (50,000) ordinary shares of the Company are redesignated by the sole shareholder as one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class A, each having a par value of forty U.S. dollars (USD 40.-).

Sixth resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of seven million sixty-nine thousand seven hundred and twenty U.S. Dollars (USD 7,069,720.-) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand U.S. dollars (USD 50,000.-) to seven million one hundred and nineteen thousand seven hundred and twenty U.S. dollars (USD 7,119,720.-) by the issue of one hundred and seventy-six thousand seven hundred and forty-three (176,743) shares of class B having a par value of forty U.S. dollars (USD 40.-) per share.



The new shares have been subscribed by Mr Israel Zajac, born on 2 September 1955 in São Paulo, Brazil, residing at Rua Oscar Freire 264, Apt. 31, São Paulo, Brazil 01426000, at a price of forty U.S. dollars (USD 40.-) per share.

The person prenamed is duly represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy attached to the present deed.

The new shares have been subscribed by a contribution in kind consisting in a receivable of an amount of seven million sixty-nine thousand seven hundred and thirty U.S. Dollars (USD 7,069,730.-) that Mr Zajac holds against the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution in kind in the amount of seven million sixty-nine thousand seven hundred and thirty U.S. dollars (USD 7,069,730.-) have been produced to the undersigned notary.

The total contribution of seven million sixty-nine thousand seven hundred and thirty U.S. dollars (USD 7,069,730.-) represents seven million sixty-nine thousand seven hundred and twenty U.S. dollars (USD 7,069,720.-) for the capital and ten U.S. dollars (USD 10.-) for the issue premium.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolution, Mr Zajac is now shareholder of the Company and may resolve on the remaining points of the agenda.

The general meeting decides to change the name of the Company from SEAL INVESTMENTS Inc. into SIGNATURE INVESTMENTS, S.à r.l.

Eighth resolution

The general meeting decides to amend the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the Luxembourg legislation, without however amending the basic principles and the form of the Company which remains a private limited liability company. The amended articles of Incorporation shall read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of SIGNATURE INVESTMENTS, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at seven million one hundred and nineteen thousand seven hundred and twenty U.S. dollars (USD 7,119,720.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class A and one hundred and seventy-six thousand seven hundred and forty-three (176,743) shares of class B with a par value of forty U.S. dollars (USD 40.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
- Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.



In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of each year.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.



The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Ninth resolution

The general meeting decides to fix the number of managers at four (4).

The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time:

- Mr Israel Zajac, manager of textiles factory, born on 2 September 1955 in São Paulo, Brazil, residing at Rua Oscar Freire 264, Apt. 31, São Paulo, Brazil 01426000;
- Mr J. Bradley Unsworth, director, born on 10 April 1959 in Kentville (Canada), residing at Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, The Netherlands;
- Mr Kuy Ly Ang, managing director, born on 16 February 1967 in Phnom Penh (Cambodia), residing at 154, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Sylvia Infanger, office administrator, born on 5 April 1957 in Fribourg (Switzerland), residing at 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution

The general meeting decides that the registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Eleventh resolution

The general meeting decides to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in the British Virgin Islands and Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seventy-six thousand five hundred euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur David Brachfeld, Exécuteur Testamentaire de la Succession de Maurice Joseph Brachfeld Kirschbaum, né le 7 août 1956 à Mexico City (Mexique), demeurant au 1440 59th Street, Brooklyn, New York 11219-5096, U.S.A.,

ici représenté par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, le 19 janvier 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société SEAL INVESTMENTS Inc, ayant son siège social à Trident Chambers, Wickhams Cay I, Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, constituée suivant acte du 22 novembre 1989, inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 21777.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société de Tortola (lles Vierges Britanniques) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
 - 2. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
 - 3. Création de deux catégories de parts sociales: les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B;
 - 4. Redésignation des parts sociales ordinaires existantes de la Société en parts sociales de catégorie A;
- 5. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille U.S. dollars (USD 50.000,-) jusqu'à sept millions cent dix-neuf mille sept cent vingt U.S. dollars (USD 7.119.720,-) par l'émission de cent soixante-seize mille sept cent quarante-trois (176.743) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de quarante U.S. dollars (USD 40,-) par part sociale.
 - 6. Modification de la dénomination sociale de la Société;
- 7. Modification des statuts afin de les adapter à la législation luxembourgeoise, sans toutefois modifier les bases essentielles et la forme de la Société, qui reste une société à responsabilité limitée;
 - 8. Nomination des gérants de la Société;



- 9. Fixation de l'adresse du siège social de la Société;
- 10. Pouvoir à donner au conseil de gérance de la Société, avec plein pouvoir de substitution, pour réaliser, tant aux lles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg toutes les opérations et remplir toutes les formalités qui s'imposent suite au transfert du siège social.

L'associé unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Tortola (Iles Vierges Britanniques) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et décide que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

Il résulte d'un bilan au 1^{er} décembre 2004 que l'actif net de la société correspond au moins au montant du capital social de la Société.

Ce bilan restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un U.S. dollar (USD 1,-) par part sociale en quarante U.S. dollars (USD 40,-) par part sociale.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de créer deux catégories de parts sociales, les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de quarante U.S. dollars (USD 40,-) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les cinquante mille (50.000) parts sociales ordinaires existantes de la Société sont redésignées par l'associé unique en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A, chacune ayant une valeur nominale de quarante U.S. dollars (USD 40,-).

Sixième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept millions soixante-neuf mille sept cent vingt U.S. dollars (USD 7.069.720,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille U.S. dollars (USD 50.000,-) jusqu'à un montant de sept millions cent dix-neuf mille sept cent vingt U.S. dollars (USD 7.119.720,-) par l'émission de cent soixante-seize mille sept cent quarante-trois (176.743) parts sociales de catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de quarante U.S. dollars (USD 40,-).

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par Monsieur Israel Zajac, né le 2 septembre 1955 à São Paulo, Brésil, demeurant Rua Oscar Freire 264, Apt. 31, São Paulo, Brésil 01426000, au prix de quarante U.S. dollars (USD 40,-) par part sociale.

La personne mentionnée est dûment représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Les parts sociales souscrites ont été libérées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de sept millions soixante-neuf mille sept cent trente US dollars (USD 7.069.730,-) que Monsieur Zajac détient contre la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature d'un montant de sept millions soixante-neuf mille sept cent trente U.S. dollars (USD 7.069.730,-) a été soumise au notaire soussigné.

L'apport total de sept millions soixante-neuf mille sept cent trente U.S. dollars (USD 7.069.730,-) consiste en sept millions soixante-neuf mille sept cent vingt U.S. dollars (USD 7.069.720,-) de capital et en dix U.S. dollars (USD 10,-) de prime d'émission.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, Monsieur Zajac est présentement associé de la Société et peut délibérer sur les points restants à l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de SEAL INVESTMENTS Inc. en SIGNATURE INVESTMENTS. S.à r.l.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une modification des statuts de la Société pour les adapter à la législation luxembourgeoise, sans modifier toutefois les bases essentielles et la forme de la Société qui reste une société à responsabilité limitée, et de leur donner la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.



- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de SIGNATURE INVESTMENTS, S.à r.l.
- Art. 5 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de sept millions cent dix-neuf mille sept cent vingt U.S. dollars (USD 7.119.720,-) représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A et cent soixante-seize mille sept cent quarante-trois (176.743) parts sociales de catégorie B, d'une valeur de quarante U.S. dollars (USD 40,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé unique - Decisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à quatre (4).

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Israel Zajac, gérant d'usine de textile, né le 2 septembre 1955 à São Paulo, Brésil, demeurant Rua Oscar Freire 264, Apt. 31, São Paulo, Brésil 01426000;
- Monsieur J. Bradley Unsworth, administrateur, né le 10 avril 1959 à Kentville (Canada), demeurant Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, Pays-Bas;
- Monsieur Kuy Ly Ang, managing director, né le 16 février 1967 à Phnom Penh (Cambodge), demeurant 154 rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Madame Sylvia Infanger, office administrator, née le 5 avril 1957 à Fribourg (Suisse), demeurant 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de donner au conseil de gérance de la société tous pouvoirs, avec plein pouvoir de substitution, pour réaliser toutes les opérations et remplir toutes les formalités qui s'imposent, tant dans les lles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg, suite au transfert du siège social de la Société.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ soixante-seize mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2005, vol. 891, fol. 44, case 6. – Reçu 54.716,27 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 février 2005.

J.-J. Wagner.

(018568.3/239/432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SIGNATURE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 106.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 février 2005.

J.-J. Wagner.

(018573.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

WIMIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 50.861.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(018022.3/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.438.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A. / TMF SECRETARIAL SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(018048.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

NORIS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.505.

DISSOLUTION

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2005, volume 147S, folio 13, case 11, que la société anonyme holding NORIS FINANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à CH-6904 Lugano, Piazza Molino Nuovo, 15.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

A. Schlesser

Notaire

(018094.3/227/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.



PANEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 41.036.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANEV S.A.

Signatures

(018065.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, parc d'Activités Syrdall. R. C. Luxembourg B 71.968.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg,

«the proxy»

acting as a special proxy of TEB MAIL YATIRIMLAR AS, a company having its registered office in Istanbul, Turkey, «the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- that the company TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., having its statutory seat at 22, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 8, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 947, dated of December 10, 1999, whose by-laws have been amended pursuant to three deeds of Me Joseph Elvinger, prenamed, on May 2, 2002, published in the Mémorial, Recueil C number 1121 dated July 24, 2002, on July 24, 2002, published in the Mémorial, Recueil C number 509 dated May 10, 2003;
- that the capital of the company TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A. is fixed at fourteen million four hundred thousand United States Dollars (USD 14,400,000.-) represented by one hundred forty four thousand (144,000) shares having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all fully paid-up;
- that TEB MALI YATIRIMLAR AS, sole owner of the shares, has decided to dissolve the company TEB CONSO-LIDATED HOLDINGS S.A. with immediate effect as the business activity of the company has ceased;
- that TEB MALI YATIRIMLAR AS, being sole owner of the shares and liquidator of TEB CONSOLIDATED HOLD-INGS S.A., declares that it is vested with all assets of the company, and that it shall guarantee payment of all the liabilities of the company even if unknown at present, up to the full amount of the liquidation proceeds, and to the amount of any unpaid part of the subscribed capital and thus that TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A. is held to be liquidated;
- that full discharge has been granted to the directors and to the statutory auditor of the company for their mandate up to today's date, as follows:

Directors of category A:

- Hasan Tevfik Colakoglu, banker, born on January 20, 1956 in Istanbul, Turkey and residing at Meclis-i Mebusan Cad. No:35, Findikli, 34427, Istanbul, Turkey.
- Akin Akbaygil, banker, born on November 6, 1944 in Trabzon, Turkey and residing at Muallim Naci Cad. Naile Sultan Koskleri Korusu, 119, H1 Blok, Ortakoy, Istanbul, Turkey.
- Mrs Ayse Asardag, banker, born on September 17, 1964 in Ankara, Turkey and residing at Fenerli Hristo Sk., Cevre Sitesi, 15/C Blok, D:9, Akatlar 80630, Istanbul, Turkey.

Director of category B:

- Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, born on September 4, 1954 in Namur, Belgium and residing at 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, Luxembourg.

Statutory auditor:

AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C. Luxembourg B n° 89.237, having its registered office at 39, Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

- that the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at 22, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed with the notary the present deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de TEB MAIL YATIRIMLAR AS, une société ayant son siège social à Istanbul, Turquie,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- que la société TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 22, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire public demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 8 octobre 1999, publié au Mémorial Recueil C, numéro 947 en date du 10 décembre 1999, les statuts ayant été modifiés suivant trois actes de Maître Joseph Elvinger, précité, le 2 mai 2002, publié au Mémorial Recueil C, numéro 1121 en date du 24 juillet 2002, le 24 juillet 2002, publié au Mémorial Recueil C, numéro 1423 en date du 2 octobre 2002, et le 9 avril 2003, publié au Mémorial Recueil C, numéro 509 en date du 10 mai 2003;
- que le capital de la société TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A. est fixé à quatorze millions quatre cent mille Dollars Américains (USD 14.400.000,-) représenté par cent quarante quatre mille (144.000) actions ayant une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites;
- que TEB MALI YATIRIMLAR AS, actionnaire unique, a décidé de dissoudre la société TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A. avec effet immédiat, l'activité de la société ayant cessé;
- que TEB MALI YATIRIMLAR AS, actionnaire unique et liquidateur de TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., déclare qu'il est investi de tout l'actif et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle à hauteur du montant total du bénéfice de liquidation, et du montant de toute partie impayée du capital souscrit et, par conséquent, que TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A. est liquidée;
- que décharge totale a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui, comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Hasan Tevfik Colakoglu, banquier, né le 20 janvier 1956 à Istanbul, en Turquie et demeurant au Meclis-i Mebusan Cad. No:35, Findikli, 80040, Istanbul, Turquie.
- Monsieur Akin Akbaygil, banquier, né le 6 novembre 1944 à Trabzon, en Turquie et demeurant au Muallim Naci Cad. Naile Sultan Koskleri Korusu, 119, H1 Blok, Ortakoy, Istanbul, Turquie.
- Madame Ayse Asardag, banquier, née le 17 septembre 1964 à Ankara, en Turquie et demeurant au Fenerli Hristo Sk., Cevre Sitesi, 15/C Blok, D:9, Akatlar 80630, Istanbul, Turquie.

Administrateur de catégorie B:

- Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, né le 4 septembre 1951 à Namur, en Belgique et demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., société à responsabilité limité, R.C. Luxembourg B n° 89.237, 39, Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

- que les livres et documents de la société seront déposés durant une période de cinq années au 22, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 146S, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er mars 2005.

J. Elvinger.

(018679.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.



E.T.I.C., EUROPEAN TRADING AND INVEST COMPANY, Société Anonyme, (anc. EUROPEAN TRADING GAS AND OIL COMPANY, en abrégé E.T.G.O.C. S.A.).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg B 84.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E.T.I.C., EUROPEAN TRADING AND INVEST COMPANY S.A.

Signature

(018055.3/2741/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

PAN EUROPEAN VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 38.052.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAN EUROPEAN VENTURES S.A.

Signatures

(018069.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

METAL INVEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 58.574.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A. / TMF SECRETARIAL SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(018081.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

LEI UK HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 106.283.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of February. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LNR EUROPE INVESTORS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Corporate Objectives - Duration - Name - Registered Office

1. Form, Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of LEI UK HOLD-INGS, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 5, 6, 7 and 12 the exceptional rules applying to one member companies.

2. Corporate Objectives.

- 2.1 The corporate objects of the Company are to:
- 2.1.1 evaluate, make and actively manage investments in real estate-related income-bearing debt instruments and other forms of real estate related income bearing securities (including, but not limited to, commercial mortgage backed



securities, mezzanine debt, B notes and distressed debt) directly or indirectly backed by mortgages on, or other security interests in, primarily office, industrial and multifamily residential properties located in the United Kingdom;

- 2.1.2 acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or issue of financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds and certificates, convertible or not) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and;
- 2.1.3 provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).
 - 2.2 The Company may in particular:
 - 2.2.1 make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company;
- 2.2.2 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments on a private basis;
 - 2.2.3 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company;
- 2.2.4 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg.
- 2.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

3. Duration.

- 3.1 The Company is formed for an unlimited period.
- 3.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.
- 4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 4.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.
 - 4.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

5. Corporate Capital.

- 5.1 The share capital is fixed at GBP 86,000 (eighty-six thousand Pounds Sterling) represented by 3,440 (three thousand four hundred forty) Shares of GBP 25 (twenty-five Pounds Sterling) each.
- 5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

6. Shares.

- 6.1 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares.

- 7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.
- 7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

8. Board of Managers.

- 8.1 The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.
- 8.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).
- 8.3 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.



9. Powers of the Board of Managers.

- 9.1 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.
- 9.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.
- 9.3 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.
- 9.4 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 9.5 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

10. Meetings and Decisions of the Board of Managers.

- 10.1 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.
 - 10.2 The board of managers may elect a secretary from among its members.
 - 10.3 The meetings of the board of managers are convened by any manager.
 - 10.4 The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.
 - 10.5 A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.
- 10.6 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.
- 10.7 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.
- 10.8 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.
- **11. Liability of Managers.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

12. Shareholders meetings and decisions.

- 12.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 12.2 In case of a plurality of shareholders, the holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
- 12.3 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.
 - 12.4 Each share entitles to one vote.
- 12.5 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed only with the unanimous consent of all the shareholders.
- 12.6 General meetings of shareholders may be convened by the board of managers or if requested by shareholders representing 50% or more of the Company's issued share capital.
- 12.7 Such convened general meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.
 - 12.8 Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.
- 12.9 If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

13. Annual general meeting of shareholders.

- 13.1 Should the Company have more than twenty-five shareholders, one annual general meeting must be held each year on the first Friday of May.
- 13.2 Should the Company have less than twenty-five shareholders, the general meeting of shareholders, shall approve the annual accounts each year within six months after the close of the financial year of the Company. Such shareholders decisions can either be taken at a duly convened shareholders meeting (to be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting) or in writing in accordance with Article 12.2 of the present Articles.

Financial year - Balance sheet

14. Financial year. The Company's financial year starts on the first day of December and ends on the last day of November of each year.



15. Adoption of financial statements.

- 15.1 At the end of each financial year, the board of managers draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements.
- 15.2 Each shareholder (or its appointed agent) may obtain communication of the annual accounts at the Company's registered office.

16. Distribution rights.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

16.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

17. Dissolution, Liquidation.

- 17.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders.
- 17.2 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.
- 17.3 At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 30 November 2005.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l., has subscribed for all the 3,440 shares issued.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of GBP 86,000 (eighty-six thousand Pounds Sterling) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Fiscal assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valuated at EUR 124,394.30 at the current European Central Bank currency rate fixed at GBP 0.69135 against 1.-.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

(1) Is appointed as manager for an undetermined period:

Mr Michel van Krimpen, company director, residing at 14, rue Oster L-8146 Bridel Luxembourg.

In accordance with article 9 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager.

(2) The Company shall have its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seizième jour de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:



1. Objet - Durée - Dénomination - Siège

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom de LEI UK HOLDINGS, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 5, 6, 7 et 12 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

2. Objet social.

- 2.1 L'objet social de la Société est de:
- 2.1.1 évaluer, faire et gérer activement des participations dans des instruments de dettes rémunérés en relation avec l'immobilier et d'autres formes de valeurs mobilières en relation avec des revenus immobiliers (y compris, mais sans être limité à, des valeurs mobilières garanties par des hypothèques commerciales, dette mezzanine, obligations B et dette «en difficultés» («distressed debt») garanties directement ou indirectement par des hypothèques sur, ou d'autres garanties dans, principalement des immeubles de bureaux, industriels ou résidentiels multi-familiales situés dans la Grande Bretagne;
- 2.1.2 acquérir et détenir des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'émettre des instruments financiers de dettes (y compris, sans être limité à des titres de dette, obligations et certificats, convertibles ou non), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, développer et gérer cette détention d'intérêts; et
- 2.1.3 fournir du financement direct ou indirect et/ou des services financiers, ainsi que de l'assistance administrative y relative à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère dispose d'un intérêt direct ou indirect, ou toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées «Sociétés Liées», et chacune étant désignée comme une «Société Liée»).
 - 2.2 La Société pourra en particulier:
- 2.2.1 faire des investissements que ce soit directement ou par le biais de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société;
- 2.2.2 emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de facilités de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital sur une base privée;
 - 2.2.3 avancer, prêter ou déposer de l'argent ou donner un crédit à toute Société Liée;
- 2.2.4 faire des garanties, gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par un engagement personnel ou par hypothèque ou d'une charge sur tout ou partie des avoirs de propriété (présents ou futurs) de l'entreprise ou par toute ou n'importe laquelle de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, ou de tout directeur, gérant ou tout autre agent de la Société ou de toute Société Liée, et de fournir toute assistance aux Sociétés Liées, dans les limites prévues par le droit luxembourgeois.
- 2.3 La Société peut en plus faire toutes transactions légales, commerciales, techniques et financières, et, en général, toute transaction nécessaire ou utile à la réalisation de son objet social ainsi que toutes transactions liées directement ou indirectement aux domaines tel que précédemment décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de l'objet social dans tous les domaines précédemment décrit, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

3. Durée

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils ou faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire.
- 4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 4.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.
 - 4.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - parts sociales

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social est fixé à GBP 86.000 (quatre-vingt-six mille Livres Sterling) représenté par 3.440 (trois mille quatre cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25 (vingt-cinq Livres Sterling).
- 5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.



6. Parts sociales

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que par l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Gérance

8. Conseil de Gérance.

- 8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.
- 8.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.
- 8.3 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.
- 9.3 La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.
- 9.4 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.
- 9.5 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance.

- 10.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.
 - 10.2 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.
 - 10.3 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.
- 10.4 Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.
 - 10.5 Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.
- 10.6 Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.
- 10.7 Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.
- 10.8 Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.
- 11. Responsabilité des gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

12. Réunions et décisions des associés.

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 En cas de pluralité d'associés, la tenue de l'assemblée générale n'est pas obligatoire lorsque le nombre d'associés ne dépasse pas vingt cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le libellé exacte des résolutions ou décisions à être prises et émettra son vote par écrit.
- 12.3 Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.
 - 12.4 Chaque part sociale donne droit à une voix.
- 12.5 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. La nationalité de la Société peut seulement être changée de l'accord unanime de tous les associés.
- 12.6 Les assemblées générales des associés peuvent être convoquées par le conseil de gérance ou à la demande des associés représentant 50% ou plus du capital social émis de la Société.



- 12.7 Une telle assemblée générale des associés peut être tenue aux lieux et moments indiqués tel que spécifié dans la convocation respective.
- 12.8 Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales des associés par une autre personne, associée ou non.
- 12.9 Lorsque tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13. Assemblée générale annuelle des associés.

- 13.1 Lorsque la Société a plus de vingt cinq associés, une assemblée générale des associés doit être tenue chaque année le premier jour de mai.
- 13.2 Lorsque la Société a moins de vingt cinq associés, l'assemblée générale des associés devra approuver les comptes annuels chaque année dans les six mois suivant la fin de l'exercice social de la Société. Ces décisions des associés peuvent soit être prises lors d'une assemblée générale des associés dûment convoquée (à être tenue aux lieux et moments indiqués dans les notices de convocations respectives) ou par écrit en conformité avec l'Article 12.2 des présents Statuts.

Exercice social - Comptes annuels

14. Exercice social - Comptes annuels. L'exercice social de la Société commence le premier jour de décembre et se termine le dernier jour de novembre de chaque année.

15. Adoption des rapports financiers.

- 15.1 A la fin de chaque exercice social, le conseil de gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux dispositions légales applicables.
- 15.2 Chaque associé (ou son mandataire nommé) peut obtenir communication des comptes annuels au siège social de la Société.

16. Répartition des bénéfices.

- 16.1 Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 16.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

17. Dissolution, Liquidation.

- 17.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés.
- 17.2 L'associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le payement de tout l'actif et du passif, connu ou inconnu, de la Société.
- 17.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 novembre 2005.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la préqualifiée LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l., déclare souscrire l'ensemble des 3.440 parts sociales émises.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de GBP 86.000 (quatre-vingt-six mille Livres Sterling) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation Pro Fisco

Pour les besoins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 124.394,30 au taux de change pratiqué par la Banque Centrale Européenne, actuellement fixé à GBP 0,69135 pour 1,-.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
- M. Michel van Krimpen, directeur, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 19 février 1968, demeurant au 14, rue Oster L-8146 Bridel Luxembourg.
 - Conformément à l'article 9 des Statuts, la Société sera engagée par la signature individuelle de son unique gérant.
 - 2) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

28503



Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, vol. 147S, fol. 16, case 3. – Reçu 1.243,94 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

J. Elvinger.

(019043.3/211/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

METAL INVEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.574.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

TMF CORPORATE SERVICES / TMF SECRETARIAL SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(018084.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

METAL INVEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.574.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A. / TMF SECRETARIAL SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(018085.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

STEINCHEN, Société Civile.

Siège social: L-8059 Bertrange, Grevelshof. R. C. Luxembourg E 513.

XC1110

Décisions des associés du 18 décembre 2004

- Le siège social est transféré à L-8059 Bertrange, Grevelshof (p. adr. Danielle Neuman).
- Le capital social est réduit de 111.552,09 EUR à 111.000,- EUR, représenté par 900 parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale, par affectation de 552,09 EUR aux comptes des associés.

En conséquence l'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

- «Art. 4. Le capital social est fixé à cent onze mille euros (EUR 111.000,-), représenté par neuf cents (900) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.»
 - Suite au décès de Madame Andrée Simons, veuve de Emile Neuman:
 - * les parts d'intérêts sont réparties comme suit:

Associés:	Parts
	ďinté-
	rêts
Danielle Neuman, sans état, demeurant à L-8059, Bertrange, Grevelshof	450
Reginald Neuman, avocat, demeurant à L-1511 Luxembourg, 179, avenue de la Faïencerie	450
Total	

Total: neuf cents (900) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale, représentant le capital social de EUR 111.000,-.



* son mandat de gérant de la société a pris fin.

D. Neuman / R. Neuman

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018066.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

PANEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 41.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 janvier 2005

- Mr H.J.J. Moors a été déchargé de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- Réélection de Mr J.-M. Di Cino, Mme A. Paulissen et ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Certifié sincère et conforme

PANEV S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(018057.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

SOCOGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 31.672.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05425, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Signature.

(018049.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

BIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 3.055.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Signature.

(018050.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MINETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 17.957.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-BB05427, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Signature.

(018052.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.



CAMBERLEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 46.904.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05428, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Signature.

(018053.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MINETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis. R. C. Luxembourg B 17.957.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004

3. L'Assemblée décide de donner décharge à Madame Josette Blake et Messieurs Christophe Blondeau et Pierre Galand, administrateurs, ainsi qu'à Monsieur Nordine Nijar, commissaire aux comptes, pour l'exercice écoulé.

Les mandats d'administrateurs de Madame Josette Blake, de Messieurs Christophe Blondeau et Pierre Galand et de Monsieur Nordine Nijar, commissaire, viennent à échéance lors de la présente Assemblée. L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats qui viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018068.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

CAMBERLEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis. R. C. Luxembourg B 46.904.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004

3. L'Assemblée décide de donner décharge à Madame Josette Blake et Messieurs Christophe Blondeau et Emile Vogt, administrateurs, ainsi qu'à la société H.R.T. REVISION, commissaire aux comptes, pour l'exercice écoulé.

Les mandats d'administrateurs de Madame Josette Blake, de Messieurs Christophe Blondeau et Emile Vogt et de la société H.R.T. REVISION, commissaire, viennent à échéance lors de la présente Assemblée. L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats qui viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018070.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

NOVOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 68.422.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2005

- 1. L'Assemblée prend connaissance de la démission de Monsieur Marc De Ripainsel et de la société ASCENDO S.A. de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat. L'assemblée accepte ces démissions et remercie Monsieur Marc De Ripainsel et la société ASCENDO pour les services rendus à la société.
- 3. Ensuite, l'Assemblée procède au remplacement des administrateurs démissionnaires. Elle décide d'élire aux fonctions d'administrateurs

Monsieur Camille Cigrang, demeurant Parkside - Dene Park - Shipboume Road -Tonbridge Kent TN 11 9 NS (U.K.) La société FREE HAVEN LIMITED (Company number 5025383), ayant son siège social The Quadrangle - 180 Wardour Street London W1F 8LB.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Freddy Bracke,
- Camille Cigrang,



- FREE HAVEN LIMITED.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

4. Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 9 des statuts, l'Assemblée autorise et mandate le Conseil d'Administration à élire M. Freddy Bracke en tant qu'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la société sous sa seule signature, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la société.

Toutefois, les instructions aux banques devront être autorisées par 2 administrateurs.

Certifié conforme

C. Cigrang / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018118.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

NOVOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 68.422.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 février 2005

Présents:

- Camille Cigrang, Administrateur;
- Freddy Bracke, Administrateur;
- FREE HAVEN LIMITED, Administrateur, représentée par Frank van Bellingen.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Camille Cigrang à 14.00 heures.

- 1. Délégation de la gestion journalière de la société.
- 2. Divers

Résolutions

1. Conformément à l'article 9 des statuts et suite à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, M. Freddy Bracke, Economiste, demeurant 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg est nommé Administrateur-délégué.

Il pourra engager la société sous sa seule signature en ce qui concerne la gestion journalière de la société; l'achat et la vente de participations ne sont pas à considérer comme gestion journalière.

2. Les instructions aux banques devront être autorisées par 2 administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures.

C. Cigrang / FREE HAVEN LIMITED / F. Bracke / F. van Bellingen

Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018119.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ISOMETALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 13, rue de l'Esplanade.

R. C. Luxembourg B 57.740.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu entre Madame Marie-Jeanne Dodeler et la société CLIVA-THERM SAS signé en date du 4 août 2004, que le texte existant sous la rubrique «capital social, parts sociales» est à modifier comme suit:

- à rayer:

à inscrire:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISOMETALUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB06082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018123.3/322/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.



AERO INVEST 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.959.

Les statuts coordonnés de la société suite à l'acte du 25 février 2005 ont été déposés par le notaire Joseph Elvinger au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(018101.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1271 Luxembourg, 9, rue Thomas Byrne.

R. C. Luxembourg B 101.121.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BB05857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

R. Zupanowski

Gérant

(018103.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

ISOMETALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 13, rue de l'Esplanade.

R. C. Luxembourg B 57.740.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu entre Messieurs Michel Georges et Christian Thiolière signé en date du 4 août 2004 que le texte existant sous la rubrique «capital social, parts sociales» est à modifier comme suit:

- à rayer:

- à inscrire:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISOMETALUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018125.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 85.234.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 février 2005

Présents:

M. F. Bracke, Administrateur;

M. L. Renders, Administrateur;

SOMARLUX S.A., Administrateur, représentée par M. F. Bracke, Administrateur-délégué.

Excusé:

M. Frank van Krimpen, Administrateur

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M. Freddy Bracke avec comme point à l'ordre du jour:

Délégation de pouvoirs

Conformément à l'article 6 des statuts de la société, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Jozef Adriaens demeurant à L-8080 Bertrange, 85, route de Longwy, comme Directeur dans le cadre de l'administration générale de la société.

Il sera notamment habilité à signer seul les contrats d'emploi des employés et ouvriers, documents vis-à-vis des administrations portuaires, etc.



Pouvoirs bancaires

Le Conseil décide également que la société sera valablement engagée, tant en gestion qu'en disposition par les signatures conjointes de M. Jozef Adriaens et un administrateur ou les signatures conjointes de deux administrateurs L'ordre du jour étant épuise, le président lève la séenace à 16.00 heures.

SOMARLUX S.A. / L. Renders / F. Bracke / F. Bracke

Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018113.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MAYO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.814.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 12 novembre 2001 il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929,

15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société, et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB06009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018130.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

CREDITANSTALT DERIVATIVES TRUST, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 47.021.

Auszug aus der Beschlußfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 7. Februar 2005

Die Herren Johann Kernbauer, Serge D'Orazio, Hannes Saleta und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Der Abschlussprüfer, DELOITTE S.A. wird für ein weiteres Jahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CREDITANSTALT DERIVATIVES TRUST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018154.3/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

MONDALINO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.409.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 31 mars 2004 il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB06006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018139.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.



AMPHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 63.982.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour AMPLION S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(015219.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

PLANET TRADE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 58.850.

Liquidation judiciaire

Par jugement du 9 juin 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société PLANET TRADE INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, Premier Juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Quentin Hubeau, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 juin 2005 au greffe de ce tribunal. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05617. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050840.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

SOROLUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.740.

Liquidation judiciaire

Par jugement du 9 juin 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société SOROLUX S.A., dont le siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, a été dénoncé le 30 juin 1995.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, Premier Juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Quentin Hubeau, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 juin 2005 au greffe de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05619. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050841.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

POCULUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 68.028.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,



- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

(03112/755/18) le Conseil d'Administration.

CAPITAL INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 8.833.

The Shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING («EGM»)

to be held on 22 July 2005 at 11:00 a.m. at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg with the agenda below. A first set of EGM were held on 26 April 2005 and 20 June 2005 at the same address. The required quorum of at least half of the company's shares to be present or represented at the meeting was not reached at either meetings and Shareholders are therefore invited to attend this second EGM which requires no quorum and at which resolutions will be adopted at the majority of two thirds of the votes of the shares present or represented at the Meeting.

The purpose of the EGM is to convert the Company into a UCITS III fund under the Luxembourg law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment (the «2002 Law»). The revised articles will not come into force immediately but simultaneously with a new version of the prospectus implementing changes required by the 2002 Law as well other changes.

Agenda:

- 1. Restatement of the articles of incorporation (the «Articles») of the Company by amendment of articles 3¹, 4, 5, 7, 16, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27 and 29 of the Articles in order to upgrade the Company under the 2002 Law and to protect the Company from market timing by allowing individual sub-funds to adopt different valuation approaches if the Company were to launch new sub-funds investing solely in Asian securities.
- Subject to the approval of item 1), empowerment of the Board of Directors of the Company to determine the date on which the above restatement of the Articles will become effective, which shall be no later than 31 December 2005.

Proposed amendments to the Articles in the form of restated Articles will be available on request to all shareholders at the registered office of the Company at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send duly completed proxy forms to the offices of J.P MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, to the attention of Ms. Mara Marangelli, not later than five days prior to the date of the meeting.

¹ Article 3 is replaced by: «The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in Article 41 (1) of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendments thereof (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»

Luxembourg, 21 June 2005.

1 (03172/755/39) The Board of Directors.

BRASSCO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 22.072.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 2 août 2005 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03197/755/14) Le Conseil d'Administration.



ALSINVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie. H. R. Luxemburg B 26.900.

Die Aktionäre werden zur Teilnahme an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am Montag, dem 11. Juli 2005 um 10.30 Uhr mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

- 1. Lagebericht des Verwaltungsrats und Prüfungsbericht des Kommissars.
- 2. Verabschiedung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2004.
- 3. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats und des Kommissars für ihre Tätigkeit während des entsprechenden Geschäftsjahres.
- 5. Statutarische Ernennungen.
- 6. Verlegen des Gesellschaftssitzes von L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, nach L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

I (03193/528/19) Der Verwaltungsrat.

LACTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.997.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

W.S. FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.039.

Le conseil d'Administration invite les Actionnaires à assister à:

I'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Actionnaires qui se tiendra, suite à l'ajournement survenu le 10 mars 2005, au siège social de la Sicav, 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le *8 juillet 2005* à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
- 2. Approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.
- 3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004.
- 4. Quitus pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

Conformément aux dispositions des statuts et aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les décisions de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires dûment convoquée ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Conditions pour être admis à l'Assemblée:

Les Actionnaires sont admis à participer physiquement à l'Assemblée, sous réserve d'apporter la preuve de leur identité, à la condition d'avoir averti la Société, à son siège social (4, Boulevard Royal - Corporate - Administration de W.S. FUND), le 4 juillet 2005 au plus tard, de leur intention de participer aux Assemblées; les Actionnaires qui ne peuvent se présenter physiquement peuvent voter soit au moyen d'un représentant de leur choix, soit par voie de procuration. Des procurations sont disponibles à cet effet au siège de la Société. Pour être prises en considération le jour de l'As-



semblée, ces procurations doivent parvenir au siège de la Société, dûment complétées, datées et signées, au plus tard le 4 juillet 2005. Les procurations déjà transmises pour l'Assemblée qui s'est tenue le 10 mars 2005 restent valables pour la présente Assemblée.

Les personnes qui assisteront à l'Assemblée, soit directement, soit par voie de procuration, devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'ils détiennent, soit directement, soit par voie de procuration, auprès de:

A Luxembourg: En Suisse:

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

4, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

CH - 1211 Genève

Luxembourg Suisse

I (03194/755/37) Le Conseil d'Administration.

M.C.F. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 75.848.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 11 juillet 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers

I (03196/817/17) Le Conseil d'Administration.

MONDOOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 48.996.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MONDOOR HOLDING S.A. tenue le 17 juin 2005 il n'a pas pu être délibéré sur aucun point à l'ordre du jour par défaut de quorum de présence suffisant.

Dès lors, en vue de délibérer sur les différents points, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juillet 2005 à 9.00 heures au siège social avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes jusqu'au 31 décembre 2002.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

I (03222/655/18) Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck